MISE EN LIGNE LE: 01/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Ballancourt-sur-Essonne

N° 26.06.07.

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU STADE COMMUNAL.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, en vertu des articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- **M. MIONE Jacques, Maire,**
- **Mme TREHARD Dominique,**
- **M. TERRIER Michel,**
- **Mme SOUFFRON Isabelle,**
- **M. IMBERT Patrick,**
- **Mme TURON Claudine,**
- **M. LEFETZ Sébastien,**
- **Mme GABILLET Julie,**
- **M. BOURREL Sébastien,**
- **Mme CARVALHO Joëlle,**
- **M. LAPORTE Dominique,**
- **Mme PETIT Sophie,**
- **Mme MATHIEU Nelly,**
- **Mme BOUCHE Adeline,**
- **Mme BAKWO Caroline,**
- **Mme FENDRI Sandrine,**
- **M. BERLET Cyrille,**
- **Mme FORTIER Sabine,**
- **M. FRANCES Marc,**
- **M. SAUVAGE Johan,**
- **Mme LOPES Céline,**
- **Mme MANTEL Francine,**
- **Mme STRAZIELLE Aurélie,**
- **M. SAMSON Pierig.**

Absents représentés :

- **M. AGUILLON Laurent, procuration à Mme CARVALHO Joëlle,**
- **M. PELLAN Christian, procuration à Mme TREHARD Dominique,**
- **M. SAILLEAU Franck, procuration à Mme STRAZIELLE Aurélie.**

Absents (es) non excusée(s) : **- M. MESSAOUDI Christophe,**
- Mme PINTO Dominique.

Secrétaire de séance : **- M. LEFETZ Sébastien.**

Date de convocation : 17 juin 2026	*à 20 h 30*
Nombre de membres en exercice...	*29*
Quorum.....	*15*
Nombre de membres présents.....	*24*
Nombre de pouvoirs.....	*3*
Nombre de suffrages exprimés...	*27*

MISE EN LIGNE LE: 01/07/2026

Commune de Ballancourt-sur-Essonne
DCM du 25.06.2026

N° 26.06.07. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU STADE COMMUNAL.

(ANNEXE 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la délibération n° 21.01.08 du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2021 portant approbation du règlement de fonctionnement du stade municipal situé rue de Chevannes à Ballancourt-sur-Essonne ;

Considérant la nécessité de modifier ce règlement de fonctionnement compte tenu que cet équipement sportif a été aménagé avec plusieurs installations nouvelles à l'usage des footballeurs et des boulistes ;

Considérant la nécessité d'interdire la circulation des véhicules motorisés dans l'enceinte du stade ;

Considérant la nécessité d'ajuster les horaires d'accès au stade et à ses différents locaux ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve le règlement de fonctionnement du stade de la commune de Ballancourt-sur-Essonne, situé rue de Chevannes ;**

- **dit que le présent règlement de fonctionnement annule et remplace le précédent règlement de fonctionnement à compter de sa transmission en Préfecture.**

Le Secrétaire de Séance,

Sébastien LEFETZ.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Jacques MIONE.

Délais et voies de recours :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
* date de sa réception par le représentant de l'Etat
* date de sa publication ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
* à compter de la notification de la réponse de la commune
* deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.